

LA « CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE » ET L'HYPOTHÈSE D'ANDRÉ BERTHIER

par François GROSCLAUDE

Le volume de la **Carte archéologique de la Gaule** consacré au département du Jura est paru en 2001, sous les auspices – excusez du peu ! – de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Recherche, du ministère de la Culture et de la Communication et de la Maison des sciences de l'Homme. Cet imposant ouvrage de 840 pages, qui bénéficie d'une présentation luxueuse et comporte de nombreuses illustrations, se présente sous un aspect très attrayant. L'auteur en est Marie-Pierre Rothé, dont il est le résultat du travail de thèse.

Ce « préinventaire » archéologique « prend en compte les vestiges répartis du Bronze final IIIb à la fin de l'époque mérovingienne ». Ces vestiges sont présentés par commune, dans l'ordre alphabétique des noms des communes, d'Abergement-la-Ronce à Vulvoz, l'ensemble de ces notices communales représentant 578 pages. Cette option, sans doute inévitable, présente dans certains cas l'inconvénient de disperser dans plusieurs notices communales les informations concernant une seule entité archéologique. C'est ainsi que les connaissances sur le mont Rivel et son environnement immédiat doivent être recherchées dans les notices de Champagnole, Vannoz et Équevillon. Un index (« Index des lieux-dits, hameaux et lieux divers », pages 808-826) permet en principe de s'y retrouver. Il comporte malheureusement des lacunes : ainsi, toujours pour le mont Rivel, la référence à Équevillon est omise, alors que l'archéologie du sommet du mont est traitée dans la notice de cette commune !

Cet ensemble de notices communales est précédé des six textes de synthèse intéressants traitant de « l'occupation humaine de la protohistoire au haut Moyen Âge dans le Jura » :

I. Présentation du cadre naturel.

II. Histoire de la recherche.

III. Les axes de circulation.

IV. Les âges du bronze et du fer.

V. La période romaine.

VI. De la *Provincia Maxima Sequanorum* à la *Francia* mérovingienne.

Compte tenu de la conception de l'ouvrage, les éléments concernant ou pouvant concerner l'hypothèse d'André Berthier sont à rechercher dans les notices communales de Chau-des-Crotenay et des villages environnants, Crans, Syam, Châtelneuf.

Dans la notice de Chau-des-Crotenay, M.-P. Rothé écrit notamment (p. 285-6) : « Cette curieuse - méthode du portrait-robot - (sic) en archéologie (A. Berthier, 1984b, p. 277-300) a été appliquée par l'auteur à la commune de Chau-des-Crotenay. Pire, le " portrait-robot " d'Alésia s'est transformé en portrait robot de la commune et de ses environs. »

À la lecture de ces lignes, on ne peut être que sidéré par autant d'incompréhension ou de mauvaise foi. En ce qui concerne le principe de la méthode du portrait-robot, chacun peut comprendre qu'en cherchant un objet, on le fait en ayant en tête une représentation de cet objet. Si donc on recherche Alésia en faisant abstraction de ce qui a déjà été écrit sur sa localisation, comme l'a fait André Berthier, on ne peut le faire qu'en ayant en tête une représentation du site découlant des indications du texte de César. Le grand mérite d'André Berthier est d'avoir formalisé cette approche. On a le droit de ne pas être d'accord avec lui sur certaines des déductions qu'il tire du texte de César pour construire son

LA « CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE » ET L'HYPOTHÈSE D'ANDRÉ BERTHIER

portrait-robot d'Alésia, mais, qu'on le veuille ou pas, sa méthode est la seule qui puisse être qualifiée de scientifique. Quelle stupéfiante méconnaissance de la démarche scientifique que de traiter cette méthode de « curieuse ». Le reste du texte cité ci-dessus est tout aussi stupéfiant. En effet, André Berthier n'a pas appliqué sa démarche à une commune, ou à une commune et ses environs, mais à toute une portion de notre territoire, ce qui l'a conduit à conclure à un seul site possible pour Alésia, celui de Chaux-des-Crotenay, la bataille se déroulant naturellement autour de cet oppidum, donc aussi sur le territoire de communes voisines.

Plus loin, on peut notamment lire dans cette notice la phrase suivante : « *La réfutation de l'hypothèse (plaçant Alésia à Chaux-des-Crotenay) a été faite par G.-Ch. Picard, 1984, p. 273-276 et surtout R. Adam, 1984, p. 261-275* ». L'article cité de Richard Adam, intitulé « *À propos d'une nouvelle Alésia comtoise* » est paru en 1984 dans la *Revue archéologique de l'est et du centre-est*, tome XXXV, fasc. 3-4, soit six ans avant l'ouvrage « *ALESIA* » d'André Berthier et André Wartelle. Dans cet ouvrage c'est André Wartelle qui répond à Richard Adam en faisant une critique claire et documentée de son article. André Wartelle juge à juste titre « confus et bavard » un texte qui reprend « une fois de plus les mêmes affirmations assénées, sans preuves, depuis plus de cent ans par les partisans du site d'Alise-Sainte-Reine », ... « regrette la légèreté avec laquelle un auteur se jette dans l'examen d'une question qu'il n'a pas approfondie », relève une série d'erreurs en effet bien étonnantes, mais surtout dénonce avec indignation le fait que l'auteur de cet article ait cru pouvoir mettre en doute la probité scientifique d'André Berthier et démontre, preuves à l'appui, l'inanité de ces accusations.

En effet, sur ce dernier point, Richard Adam écrit notamment (page 263) : « *La chronologie de l'enquête est gênante aussi : l'auteur du portrait-robot a examiné, nous dit-il, les cartes à partir de 1960, mais le document fondamental n'a été publié qu'en 1977, longtemps après que le site de Chaux-des-Crotenay eut été repéré et étudié, et on pourrait le croire cal-*

qué sur ce dernier ». André Wartelle répond (pages 235-6) : « *Outre qu'il resterait encore à expliquer comment, dans ce cas, le site en question eût pu être repéré, c'est faire peser sur l'objectivité d'un savant une suspicion odieuse et gratuite, en montrant qu'on ignore que le " document fondamental " non seulement a été publié en 1973 par Mlle A. Brenet dans les Cahiers Fustel de Coulanges, mais qu'il a été déposé par André Berthier lui-même le 5 septembre 1964 à la circonscription archéologique de Franche-Comté* ». Cette réponse claire et nette disqualifie purement et simplement Richard Adam et son texte.

On peut donc s'interroger sur les raisons qui ont poussé M.-P. Rothé à mettre en avant l'article insignifiant sur le fond et diffamatoire de Richard Adam. Deux hypothèses sont envisageables, l'une « optimiste », l'autre « pessimiste ». Dans l'hypothèse optimiste, M.-P. Rothé n'a fait que parcourir les textes cités et n'a donc pas pris connaissance de leur contenu. Pourtant, tout jeune chercheur, dans sa phase de formation, est censé apprendre à ne citer un article qu'après l'avoir lu. Dans l'hypothèse pessimiste, M.-C. Rothé (ou son « correcteur de notices » ?) a choisi de citer l'article de Richard Adam en toute connaissance de cause, ce qui serait affligeant.

Les notices de Chaux-des-Crotenay et de Crans s'emploient à contredire sur divers autres points les interprétations et les hypothèses d'André Berthier. Dans celle de Chaux-des-Crotenay, l'auteur qualifie de « mal interprétés » les murs de pierre sèche décrits par Berthier et Wartelle, mais sans citer ses sources ni donner sa propre interprétation. De même les tumulus fouillés par Berthier et interprétés comme étant des monuments commémoratifs, pourraient être selon elle des « maisons médiévales en pierre sèche », suggestion purement gratuite, assortie toutefois d'un point d'interrogation ! À Crans, la notice cite abondamment des recherches de terrain de Christian Méloche, mais ceci dans la plus grande confusion. En effet, un seul article de cet auteur, datant de 1994, est inclus dans la bibliographie générale, mais partielle,

LA « CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE » ET L'HYPOTHÈSE D'ANDRÉ BERTHIER

figurant au début du volume (pages 11-56). Il s'intitule « Une grange féodale du XIV^e siècle à Crans (Jura) ». Il s'agit, semble-t-il, d'un travail d'étudiant. La référence complète d'un second article datant également de 1994 est citée cette fois dans le texte, ce qui conduit à la répéter deux fois, in extenso, à sept lignes d'intervalle ! (« Bilan des prospections-sondages au sud-est de Champagnole : voies de communication et habitats intercalaires antiques-médiéval moderne »... passons sur le français !). De plus, on ne sait pas si l'article du même auteur, daté également de 1994 et intitulé « Bilan scientifique 1994 » est le même ou un autre, puisque sa référence est cette fois incomplète. En tout état de cause, il s'agit semble-t-il de rapports internes que le lecteur intéressé aura sans doute beaucoup de mal à se procurer et qui, de toutes façons, n'ont pas été validés par un comité de lecture, comme le sont les manuscrits soumis à un Journal scientifique. Il est évidemment contraire aux usages de s'appuyer dans un débat scientifique sur des publications relevant de cette catégorie.

Dans son introduction, M.-P. Rothé précise, page 8, qu'elle a « pris le parti de n'omettre aucune information et par conséquent de mentionner systématiquement les sites attribués aux périodes traitées, même si leur degré de fiabilité est faible ». Deux lacunes ont pourtant déjà été signalées, l'une par Danièle Porte dans le bulletin de notre association (2004, pages 27-28), l'autre par Jacques Berger dans son livre « ALESIA, Chaux-des-Crotenay, Pourquoi ? » (pages 75-76) :

- on cherchera en vain, dans la « Carte archéologique de la Gaule », la moindre mention des trouvailles faites dans la combe de Crans (clé, clous, couteaux, pointes de flèches, talon de lance, fragments de vaisselle) dont les photos sont pourtant présentées sur une planche en couleur figurant bien en évidence au droit de la page 89 du livre de Berthier et Wartelle (1990) ;

- on cherchera tout aussi vainement une référence aux résultats du travail de fouille du « Châtelet de Châtelneuf »

(appelé « ancien poste romain » sur la carte d'état-major au 1/25 000) qui ont été publiés en 1888 par L.-A. Girardot dans « Notes sur le plateau de Châtelneuf avant le Moyen Âge », ouvrage que cite, et donc que connaît M.-P. Rothé. Ce travail, qui a permis de montrer que ce site avait été fortifié et que des combats s'y étaient déroulés, a livré une hache, des pointes de flèche, des clous, des fragments de poterie, des ossements d'animaux, et mis en évidence des traces d'incendie. Le compte-rendu de L.-A. Girardot ne peut pas passer inaperçu, puisqu'il comporte 17 pages et 4 planches de figures, dont deux présentent des objets trouvés au cours des fouilles. Rappelons que dans son livre Jacques Berger fait de ce poste un *castellum* de circonvallation.

L'auteur nous apprend, dans son « Avertissement », que la collecte des données utilisées pour sa thèse lui a pris trois ans. Compte tenu de l'ampleur de cette tâche, on peut, bien sûr s'attendre à trouver un petit nombre d'erreurs et d'oublis. Toutefois, le texte cumule ici deux omissions, concernant toutes deux des résultats de fouilles significatifs, présentés dans des ouvrages qu'elle cite et donc qu'elle connaît. Il est difficile de ne pas penser à une volonté délibérée d'occulter ces résultats.

Les lecteurs connaissant mal les milieux de la Recherche s'imagineront peut-être que les pratiques qui viennent d'être mises en évidence y sont monnaie courante. Il n'en est rien. En fait, il semble que, chez nos archéologues, l'hypothèse d'André Berthier et les éléments qui peuvent la conforter déclenchent automatiquement un dérèglement des codes de conduite les plus élémentaires. On peut s'étonner de ce que ce phénomène se manifeste déjà dans un travail de thèse, c'est-à-dire dans le travail d'un chercheur en formation. Est-ce une coïncidence, l'une des personnes ayant aidé Marie-Pierre Rothé à réaliser son travail, notamment comme correcteur des notices de l'inventaire (voir page 4 de l'ouvrage) est Philippe Barral, collaborateur de Michel Reddé pour les fouilles d'Alise-Sainte-Reine, et l'un des cosignataires du compte-rendu de ces fouilles.